

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
202<sup>e</sup> année  
7 mai 2026  
n° 18 / 8127<sup>e</sup>  
pages 809 à 856

## CHRONIQUE / Responsabilité civile

Faut-il consacrer une exception d'illicéité  
en droit de la responsabilité civile ?

> *Jonas Knetsch et Marie Leveneur-Azémar*

819

### ÉDITORIAL

809 *Aut simul stabunt aut simul cadent ?*, Franck Laffaille

### ACTUALITÉS

- 812 Entente illicite (dommages et intérêts) : application de la directive de 2014
- 812 Droit d'auteur (communication au public) : résidence de personnes âgées
- 813 Mandat de dépôt (effet différé) : constitutionnalité sous réserve du régime
- 814 Étranger (visa de long séjour) : constitutionnalité sous réserves du régime
- 815 Jour férié (1<sup>er</sup> mai) : présentation d'un projet de loi d'assouplissement

### LECTURES

816 Introduire un droit national pour un lectorat mondial, *Jean-Sylvestre Bergé*

### POINT DE VUE

817 Brèves réflexions sur l'intelligence humaine... non artificielle (IHNA), *Jacques Mestre*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 826 *Nouvelle Bibliothèque de Thèses* : Les contrats de fourniture de main-d'œuvre, *Cécile Langaney*
- 829 L'abus de dépendance, *Louise Bottin*
- 831 *Panorama* : Droit de la preuve, *Augustin Aynès et Jean-Daniel Bretzner*
- 841 *Notes* : L'état civil pris d'assaut par le droit de l'Union ou la chute du dernier bastion, *note sous CJUE 12 mars 2026, Amélie Panet-Marre et Ludovic Paillet*
- 847 Le contrôle de fait, la qualité d'actionnaire et les fonds communs de placement, *note sous Soc., mixte, 18 mars 2026, Thomas Gérard*
- 851 De quelques précisions bienvenues sur l'obligation parentale d'entretien et d'éducation de l'enfant majeur, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mars 2026, Mathilde Pouillon*

### ENTRETIEN

856 Anne-Blandine Caire – Trois questions sur la présomption de victimité



Lefebvre Dalloz

322618



PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,  
LEFEBVRE SARRUT  
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie  
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
JULIEN TANGUY,  
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE  
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,  
CORINNE GENDRAUD

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2026

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Protot : 0,08 kg/t



## ÉDITORIAL

Franck Laffaille

*Aut simul stabunt aut simul cadent ?*  
À propos de (l'insupportable) irresponsabilité  
(constitutionnelle et politique) du chef de l'État



## ACTUALITÉS

812

### DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution  
Entente illicite (dommages et intérêts) :  
application de la directive de 2014,  
*CJUE 30 avr. 2026*

Propriété intellectuelle  
Droit d'auteur (communication au public) :  
résidence de personnes âgées,  
*CJUE 30 avr. 2026*

813

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale  
Mandat de dépôt (effet différé) :  
constitutionnalité sous réserve du régime,  
*Cons. const. 30 avr. 2026*

814

### DROIT PUBLIC

Droit administratif  
Étranger (visa de long séjour) :  
constitutionnalité sous réserves du régime,  
*Cons. const. 30 avr. 2026*

815

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail  
Jour férié (1<sup>er</sup> mai) : présentation  
d'un projet de loi d'assouplissement



## LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

816

Introduire un droit national pour un lectorat mondial  
par Jean-Sylvestre Bergé



## POINT DE VUE

- 817 Brèves réflexions sur l'intelligence humaine...  
non artificielle (IHNA)  
par Jacques Mestre



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

- 819 Faut-il consacrer une exception d'illicéité  
en droit de la responsabilité civile ?  
par Jonas Knetsch et Marie Leveneur-Azémar

### THÈSES

- 826 Les contrats de fourniture de main-d'œuvre  
par Cécile Langaney
- 829 L'abus de dépendance  
par Louise Bottin

### PANORAMA

- 831 Droit de la preuve  
janvier 2025 – janvier 2026  
par Augustin Aynès et Jean-Daniel Bretzner

### NOTES

- 841 L'état civil pris d'assaut par le droit de l'Union ou la chute  
du dernier bastion, note sous *CJUE* 12 mars 2026  
par Amélie Panet-Marre et Ludovic Pailler
- 847 Le contrôle de fait, la qualité d'actionnaire  
et les fonds communs de placement,  
note sous *Soc., mixte*, 18 mars 2026  
par Thomas Gérard
- 851 De quelques précisions bienvenues sur l'obligation  
parentale d'entretien et d'éducation de l'enfant majeur,  
note sous *Civ. 1<sup>re</sup>*, 4 mars 2026  
par Mathilde Pouillon



## ENTRETIEN

- 856 Anne-Blandine Caire –  
Trois questions sur la présomption de victimité

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).